

Le suicide d'un prêtre nourrit les questions sur la gouvernance dans l'Eglise catholique

Cécile Chambraud

François de Foucauld s'est donné la mort, le 30 juin, dans la forêt de Rambouillet (Yvelines). Il était en conflit avec sa hiérarchie.

Que sait-on des dernières heures de la vie de François de Foucauld, un prêtre de 49 ans du diocèse de Versailles qui s'est donné la mort en se pendant, dans la forêt de Rambouillet (Yvelines), et dont le corps a été retrouvé par la gendarmerie, dans la nuit du jeudi 30 juin au vendredi 1er juillet ? Un déjeuner chez des amis le dimanche précédant, un texto à un confrère le lundi. Peu de choses, en somme, pour aider à déchiffrer son acte. Pourtant, depuis que Luc Crépy, son évêque actuel, a annoncé par un communiqué que l'ecclésiastique avait « mis fin à ses jours », son suicide provoque une tempête chez des catholiques bien au-delà de son diocèse, certains d'entre eux y voyant un révélateur de dysfonctionnements dans la gouvernance de leur Eglise.

Intitulée Saint-Michel Saint-François, une page Facebook, ouverte mardi 5 juillet, par un ami du prêtre, Nicolas Jourdir, a attiré plus de 350 membres en vingt-quatre heures. Son propos : « Ensemble pour que la lumière soit faite, pour que nos enfants soient fiers de l'Eglise, pour que le sacerdoce de nos milliers de prêtres ne soit pas sali par une poignée de malhonnêtes. » Trois jours auparavant, sur sa page personnelle, M. Jourdir avait publié un texte qui mettait en cause l'attitude de sa hiérarchie diocésaine dans le geste de son ami.

« François a été victime d'un abus de pouvoir et d'une contrainte au silence », y écrivait-il en accusant nommément l'évêque, Luc Crépy, qui a pris ses fonctions en février 2021, en remplacement d'Eric Aumônier. Il rappelait que, en décembre 2021, le journal La Croix avait publié une tribune du prêtre appelant à un « débat sur les abus de pouvoir dans l'Eglise ». « C'est trop souvent un petit cercle de clercs et laïcs autour de l'évêque qui s'arroge le dernier mot », y affirmait-il. L'évêque ne souhaite pas s'exprimer sur cette affaire avant les obsèques, qui devaient avoir lieu vendredi, au Vésinet (Yvelines).

« Plaintes et mains courantes »

Un différend opposait depuis près de trois ans François de Foucauld à sa hiérarchie diocésaine. Il avait pris racine dans les plaintes que des paroissiens mécontents de lui avaient adressées à l'évêché. Ce prêtre, « immense affectif doué de créativité pastorale », selon un proche, avait été affecté, en 2014, à la paroisse de Bois-d'Arcy. C'était sa première charge de curé. « Il avait plein d'ambition, il voulait être celui qui insuffle », se souvient Priscilla Pinchaux, la responsable de la catéchèse de la paroisse à cette époque, qui pense être « la dernière personne à l'avoir vu » lorsqu'il a déjeuné chez elle, « comme presque tous les dimanches ». Elle et sa famille se lient rapidement d'amitié avec ce prêtre dynamique, qui « aime la vie, la table, les rencontres » et ne craint pas de « chambouler les équipes » pour mettre en œuvre d'ambitieux projets.

Mais quelques paroissiens sont moins convaincus par leur nouveau curé. « Certains remettaient en cause ses décisions, se montraient violents, envoyaient des lettres à l'évêque », affirme Priscilla Pinchaux. « Il y a eu des plaintes, dès le début de son ministère, des paroissiens ont déposé des mains courantes », indique la responsable de la communication du diocèse, Clémence Le Grelle.

Toujours est-il que la situation s'envenime lorsque le curé demande à prendre connaissance des lettres de critiques parvenues à l'évêché – ce qui lui est refusé au nom du secret de la correspondance – puis à être confronté à ses accusateurs – qui ne viennent pas au rendez-vous organisé par les services diocésains. Selon ses proches, le prêtre se sent insuffisamment défendu par sa hiérarchie face à ses détracteurs.

Commence alors entre l'évêché, alors dirigé par Mgr Aumônier, et le curé un cycle de discussions, de demandes et d'initiatives qui, loin d'enrayer le litige, ne font que l'approfondir. A la fin de l'année 2020, il prend conseil auprès d'une avocate. Elle suggère une médiation professionnelle entre le prêtre et sa hiérarchie, mais celle-ci n'aboutit pas. François de Foucauld entame, en décembre, une première grève de la faim – il y en aura une autre, huit mois plus tard. Il obtient la réalisation d'un audit sur le fonctionnement de la paroisse de Bois-d'Arcy et sur ses relations avec sa hiérarchie, qui est conduit au printemps 2021 par deux personnes, l'une choisie par lui, l'autre par le diocèse.

« Profond désaccord »

Remis à la dizaine de personnes du conseil épiscopal, l'audit – que Le Monde a pu consulter – rapporte, entre autres éléments, dont certains positifs, des rumeurs, présentées comme telles, sur la vie privée de l'ecclésiastique – il aurait une « maîtresse » – et sur sa santé psychique, ainsi que des accusations de mauvaise maîtrise des finances de la paroisse. Après en avoir pris connaissance, le prêtre aurait demandé en vain, selon ses proches, à avoir connaissance des éléments de preuves sur lesquels les rapporteurs s'étaient fondés.

A la rentrée 2021, le père François est désormais sans affectation ni charge. Le diocèse affirme qu'il a renoncé, sans prévenir, à partir pour une année d'étude au Canada et aux Etats-Unis, comme cela aurait été prévu. Ses proches disent qu'il voulait avant tout assurer la réhabilitation de son action à Bois-d'Arcy. Une nouvelle médiation avec le diocèse, épaulée par un avocat canoniste, aboutit à un accord. Le 11 avril 2022, Mgr Crépy le formule dans une lettre que Le Monde a pu consulter, destinée aux « personnes qui ont eu connaissance de l'audit ». Le nouvel évêque y redit son « profond désaccord » au sujet de cet audit qui « contient des propos blessants » à l'égard du prêtre et « une méthodologie très contestable et contraire à la déontologie ». « Il n'aurait jamais dû être ainsi réalisé, et je considère sans valeur ce rapport », écrit le prélat en détaillant les éléments qu'il exclut de faire siens.

Mais, un mois plus tard, une version de cette lettre, qui aurait été distribuée au conseil épiscopal, selon le diocèse, comporte un préambule précisant que ce texte ne peut servir à « engager aucune procédure contentieuse » et qu'il doit rester dans le « respect de la stricte confidentialité ». Pour François de Foucauld, il s'agit d'un reniement de l'engagement trouvé avec l'évêque. Pour un collègue prêtre, c'est le signe qu'il « n'arrivait pas à sortir de ce conflit ».